

DEC151325DR11

**Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur par intérim de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans un intérêt de service, l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur par intérim est M. François-Xavier DESERT ;

**Vu** la décision DEC151185INSU du 29 mai 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. François-Xavier DESERT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG) ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François-Xavier DESERT, directeur par intérim de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier DESERT, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, CR CNRS, directeur-adjoint, à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IE CNRS, responsable administrative et financière, à M. Philippe FEAUTRIER, IR CNRS, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à M. Bruno MAILLARD, IE CNRS, responsable budget, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 20.000 €,

## **Article 3**

La décision n° 132887DR11 du 2 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 juin 2015

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Le délégué régional  
Jérôme VITRE